



COMITÉ PARITAIRE CPNSSS ET FSSS-CSN

RELATIF AUX PROBLÉMATIQUES DE DISPARITÉS RÉGIONALES:

RECOMMANDATIONS CONJOINTES

11 février 2013

Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux
3700, rue Berri, bureau 300, Montréal (Québec) H2L 4G9
Tél. : (514) 873-1800 Téléc. : (514) 873-6204 Site internet : www.cpnsss.gouv.qc.ca

MISE EN CONTEXTE

Lors de la dernière négociation de la convention collective FSSS-CSN, les parties négociantes ont convenu de mettre en place un comité relatif aux problématiques de disparités régionales¹ afin de poursuivre les discussions sur le sujet. Ce comité a pour mandat d'analyser certaines problématiques de disparités régionales, notamment : 1) les difficultés de main-d'œuvre notamment dans les régions du Grand-Nord, de la Basse-Côte-Nord, de l'île d'Anticosti, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec; 2) la question de majoration des primes d'éloignement et d'isolement; 3) la question de modifications de secteur pour les communautés de Kuujjuaq, Kuujjuarapik et Whapmagoostui; 4) la question d'inclusion de la ville de Fermont dans les municipalités bénéficiant de la clause d'enfant à charge pour les études postsecondaires et la question de l'obtention de sorties. Ce comité doit aussi produire un bilan des travaux et faire des recommandations aux parties négociantes. La durée du mandat est de douze (12) mois après la mise sur pied du comité.

Depuis septembre 2011, le comité s'est réuni à plusieurs reprises afin de documenter et de discuter des problématiques vécues en région éloignée. Les parties ont relevé certaines problématiques communes.

Le comité n'ayant pas de budget identifié à la lettre d'entente, c'est dans cette optique que les parties patronale et syndicale émettent les recommandations conjointes suivantes, lesquelles n'incluent pas de nouveaux investissements dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

¹ Lettre d'entente no. 38 de la convention collective FSSS-CSN 2011-2015.

PROBLÉMATIQUES COMMUNES SOULEVÉES

À la suite de recherches et consultations sur les problématiques de disparités régionales, les parties patronale et syndicale identifient les problématiques communes suivantes :

- L'accès à des activités de développement des ressources humaines en région éloignée est plus difficile. L'offre de formation étant réduite, les salariés doivent se déplacer dans les grands centres (Montréal et Québec), ce qui engendre des coûts importants.
- Plusieurs programmes d'études dans le domaine de la santé et des services sociaux ne sont pas offerts en région éloignée. Les étudiants doivent donc quitter la région pour poursuivre leurs études et fréquemment, ils ne reviennent pas.
- Les établissements en région éloignée ont de la difficulté à se faire accréditer comme milieu de stage par les établissements d'enseignement. Ils ne peuvent donc pas accueillir autant de stagiaires qu'ils le souhaiteraient. Les établissements sont aussi confrontés à un manque de superviseurs de stage.
- Les conseillers en orientation des établissements d'enseignement en région éloignée disposent de peu d'outils pour faire la promotion des métiers et des professions de la santé et des services sociaux en région éloignée.
- Parmi les régions éloignées, une attention particulière doit être apportée pour l'instant aux régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, considérant qu'il ressort des indicateurs de main-d'œuvre que ces deux régions dépassent les moyennes nationales de la majorité des indicateurs étudiés. Pour les autres régions éloignées, nous devons continuer d'en suivre l'évolution.

LES REPRÉSENTANTS PATRONAUX ET SYNDICAUX DU COMITÉ RELATIF AUX PROBLÉMATIQUES DE DISPARITÉS RÉGIONALES CONVIENNENT DES RECOMMANDATIONS CONJOINTES SUIVANTES :

Note importante : Lorsqu'il est fait mention des termes « régions éloignées » dans les recommandations suivantes, les parties patronale et syndicale font référence aux régions visées par le régime de disparités régionales, à savoir : Abitibi-Témiscamingue (08), Côte-Nord (09), Nord-du-Québec (10), Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11), Nunavik (17) et Terres-Cries-de-la-Baie-James (18).

Sur le 1^{er} enjeu : Accès difficile à des activités de développement des ressources humaines en région éloignée

En vue d'augmenter l'offre d'activités de développement des ressources humaines en région éloignée et de diminuer les coûts de formation, les représentants patronaux et syndicaux du comité recommandent :

- que le MSSS soutienne les établissements et les agences qui développeront des partenariats pour offrir des activités de développement des ressources humaines en région éloignée (universités, cégeps, commissions scolaires, ordres professionnels, etc.). Pour soutenir les établissements et les agences, le MSSS pourrait recenser les partenariats déjà en place dans le RSSS et s'assurer de les faire connaître.
- que le MSSS sensibilise les divers partenaires responsables des plans de formation au niveau national (directions du MSSS), régional (agences) et local (établissements) à l'importance :
 - o de prévoir la diffusion de la formation en région éloignée;
 - o d'innover dans la façon de diffuser la formation (ex. formation en ligne, webinaire, regroupement de plusieurs établissements d'une même région).

Pour soutenir les établissements et les agences, le MSSS pourrait recenser les actions innovatrices déjà en place dans le RSSS notamment en matière de formation à distance et s'assurer de les faire connaître.

- que le MSSS invite les agences à recenser l'offre de formation dans le domaine de la santé et des services sociaux offerte en région éloignée par les partenaires (ordres professionnels, universités, cégeps, commissions scolaires, etc.) afin de rendre l'information accessible en ligne sur le site web de chaque agence tout en facilitant la diffusion de l'information au niveau national par le MSSS.

Sur le 2^e enjeu : Formation initiale non offerte en région éloignée / retour des étudiants en région éloignée

Les représentants patronaux et syndicaux du comité recommandent :

- que le MSSS collabore avec le ministère de l'Éducation des Loisirs et du Sport (MELS) afin d'établir la carte géographique des maisons d'enseignement en région éloignée dispensant un programme d'études dans le domaine de la santé et des services sociaux.
- que le MSSS instaure des moyens favorisant le retour en région éloignée des étudiants dont la formation initiale dans le domaine de la santé et des services sociaux n'est pas offerte en

région éloignée. Par exemple, se retrouve parmi ces moyens le *Programme de bourses d'études pour favoriser le recrutement et la rétention de certains professionnels et techniciens de la santé en régions* lancé par le MSSS en octobre 2012.

- que le MSSS fasse des représentations auprès du MELS pour que les établissements d'enseignement réservent des places aux étudiants provenant des régions éloignées lors de l'admission à certains programmes d'études.

Sur le 3^e enjeu : Meilleure répartition des stagiaires entre les régions

Pour améliorer l'adéquation entre les besoins des établissements de santé en région éloignée, des établissements d'enseignement et des stagiaires, les représentants patronaux et syndicaux du comité recommandent que le MSSS instaure des modalités particulières favorisant la réalisation de stages en région éloignée. Par exemple, le MSSS pourrait faire la promotion de l'accréditation des milieux de stages et des superviseurs de stages en région éloignée auprès du secteur de l'enseignement supérieur du MELS.

Sur le 4^e enjeu : Promotion des emplois en santé en région éloignée

Les représentants patronaux et syndicaux du comité recommandent :

- que le MSSS développe de nouvelles stratégies pour apporter du soutien aux activités visant la promotion des métiers et des professions de la santé et des services sociaux en région éloignée (par exemple, développer une section dédiée au travail en région éloignée sur le site web *avenirensante.com*).
- que le MSSS s'assure de diffuser les outils de communication développés auprès de tous ses partenaires (conseillers d'orientation œuvrant au sein des établissements d'enseignement et au privé, ordres professionnels, syndicats, etc.).

Sur le 5^e enjeu : L'attention particulière à apporter à la région de la Côte-Nord

a- Révision du congé sans solde pour œuvrer dans un établissement nordique

Les représentants patronaux et syndicaux du comité recommandent aux parties négociantes d'ajouter à la liste actuelle des établissements déjà prévue à l'article 18.05 de la convention collective FSSS-CSN pour l'obtention du congé pour œuvrer en région nordique, les établissements suivants de la région de la Côte-Nord :

- Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord;
- CSSS Port-Cartier;
- CSSS de Sept-Îles;
- CSSS de l'Hématite;
- CSSS de la Haute-Côte-Nord;
- CSSS de Manicouagan.

b-Ajout de la ville de Fermont dans la clause d'enfant à charge

Les représentants patronaux et syndicaux du comité recommandent que les parties négociantes analysent, lors de la prochaine ronde de négociation, la possibilité que la ville de Fermont puisse être incluse dans la clause d'enfant à charge pour les études postsecondaires telle que convenue en 2008. Cette mesure vise les localités du secteur III (sauf les localités de Parent, Sanmaur et Clova), IV et V.

Sur l'ensemble des enjeux reliés aux disparités régionales : Création d'un comité exploratoire intersyndical sur les disparités régionales

Les représentants patronaux et syndicaux du comité recommandent de mettre en œuvre un comité exploratoire intersyndical sur les disparités régionales regroupant les syndicats APTS, FP-CSN, FSSS-CSN et FSQ-CSQ devant soumettre des recommandations au Secrétariat du Conseil du trésor qui en disposera dans le cadre des prochaines négociations.

Les travaux de ce comité devront, conformément au mandat des Comités sur les problématiques de disparités régionales, en premier lieu documenter les difficultés d'attraction et de rétention de la main d'œuvre notamment dans les régions du Grand Nord, de la Basse-Côte-Nord, de l'îles d'Anticosti, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec.

Dans le cadre de ses travaux sur les secteurs et localités, le comité devra également prendre en compte les réalités actuelles d'isolement et d'éloignement des régions visées et l'évolution de celles-ci au cours des dernières années.

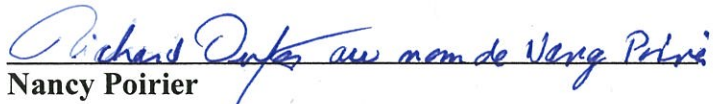
EN FOI DE QUOI, LES PARTIES AUX PRÉSENTES ONT SIGNÉ LE 11 FÉVRIER 2013.

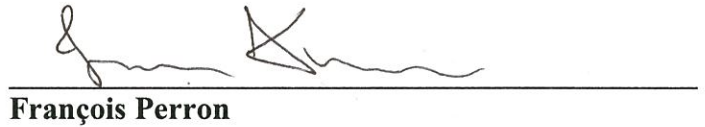
LES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX DU COMITÉ

LES REPRÉSENTANTS PATRONAUX DU COMITÉ

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
(FSSS-CSN)

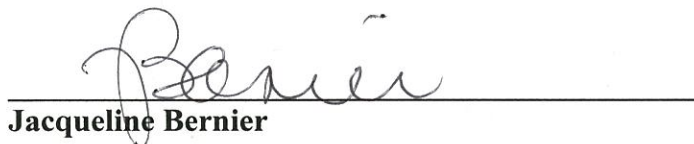
COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE
LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)


Nancy Poirier


François Perron


Line Beaulieu


Karine Pelletier


Jacqueline Bernier


Denis Perras